



ARRETE DRH 2026 - 1364

**PORTANT DELEGATION DES FONCTIONS D'OFFICIER  
DE L'ETAT CIVIL  
A MADAME JESSICA NATHALIE BOIS**

Le Maire de la Commune de Saint-Pierre,

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article **R.2122-10**,
- VU le décret n° 2017-270 du 1<sup>er</sup> mars 2017 relatif à la délégation des fonctions de d'officier de l'état civil exercées par le maire,
- VU le décret n° 2017-890 du 6 mai 2017 relatif à l'état civil,

**ARRETE**

**ARTICLE 1er** – Délégation est donnée à Madame Jessica Nathalie BOIS, Adjoint Administratif Territorial, pour enregistrer, signer et délivrer sur l'ensemble du territoire de la commune de Saint-Pierre, au nom de Monsieur David LORION, Maire et Officier de l'état civil, les actes de l'état civil suivants :

- la réception des déclarations de naissances, de décès, de mariages, d'enfants sans vie, de reconnaissances d'enfants, de déclarations conjointes de changements de nom d'enfant(s), de choix de nom, du consentement de l'enfant mineur de plus de treize ans à son changement de nom, délivrance des actes, livret de famille, déclarations et dissolutions de PACS, changements de prénoms, changements de noms majeurs, rectifications ou omissions d'erreurs matérielles, COMEDec,
- la transcription, la mention en marge de tous actes ou jugements sur les registres de l'état civil, de même que pour dresser tous actes relatifs aux déclarations ci-dessus,
- Les permanences décès,
- Les astreintes mariages / décès.
- Les auditions.

**ARTICLE 2** - Le présent arrêté sera publié sur le site de la Commune et ampliation adressée :

- A la Sous Préfecture de l'arrondissement de Saint-Pierre,
- Au Procureur de la République de l'arrondissement de Saint-Pierre,
- Au titulaire de la présente délégation,
- Au service de l'Etat-Civil de Saint-Pierre ville.

Fait à Saint-Pierre, le 01 AVR. 2026  
Le Maire,

Notifié à l'agent le 1/04/2026  
Signature de l'agent



Le Maire  
**David LORION**

Accusé de réception en préfecture  
974-219740164-20260401-DRHAR26\_1364-AI  
Date de télétransmission : 01/04/2026  
Date de réception préfecture : 01/04/2026